

COMITE SYNDICAL

EPAGE Doubs Dessoubre

22 mars 2022

- OI ACQUISITION DES LOCAUX DE L'EPAGE À SAINT-HIPPOLYTE
- **02 MISE EN PLACE DU BAIL AVEC LA CCPM**
- **03 PLAN DE FINANCEMENT 2023 NATURA 2000**
- **04 SITES ENS DU TERRITOIRE DE L'EPAGE (ACTIFS ET À ACTIVER)**
- **05** PROCÉDURE BIEN SANS-MAÎTRE BARRAGE DU THEUSSERET
- **06 RENDUS ÉTUDES EN COURS**
- **07 PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES**
- **08** INSTALLATION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DOUBS DESSOUBRE
- **09 SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DOUBS DESSOUBRE**

ACQUISITION DES LOCAUX DE L'EPAGE À SAINT-HIPPOLYTE



Il a été prévu l'acquisition des locaux de l'EPAGE courant avril 2022.

Le prix de vente du bâtiment par la commune de Saint-Hippolyte s'élève à 110 000 €.

Une rencontre a eu lieu le 03 mars entre l'EPAGE, le SYDED et le bureau d'étude ITEC. Il ressort des échanges que des travaux d'isolation extérieure de l'ensemble du bâtiment et de changement d'un certain nombre de fenêtres seront préconisés. Ces travaux sont aujourd'hui estimés à environ 108 000 € TTC, hors changement de la chaudière.



Le rendu final de l'audit aura lieu le 07 avril prochain.





Pour obtenir le label BBC qui donnera droit aux aides Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté et du SYDED, il conviendra à minima de réaliser les travaux d'isolation, de changement des fenêtres et de la chaudière. Les aides attendues seront composées comme suit :

- Chaudière 30 000 € TTC subventionnée à 21% du montant HT des travaux par le SYDED
- Travaux rénovation thermique 108 000 € TTC subventionnés à 40% du montant HT des travaux (30% Effilogis + 10% bonification grâce à chaudière)

A cela il faudra ajouter 2 opérations qui ne seront pas subventionnées :

- Mise en conformité du local accueillant le silo à granulés (porte et placo plafond coupe-feu) pour un montant estimé à 3 000 € TTC
- Dégazage et remplissage béton de la cuve à fioul par une entreprise agréée pour un montant estimé à 2 000 € TTC





Ainsi 2 scénarios sont possibles :

- Scénario 1 : L'achat de la maison avec le changement de chaudière (sans subvention mais avec FCTVA), soit un montant de 153 800 € pour une reste à charge de 149 016 € ;
- Scénario 2 : L'achat de la maison avec la réalisation de l'ensemble des travaux (avec subventions et FCTVA) soit un montant de 261 800 € pour une reste à charge de 201 002 €.

SCÉI	NARIO	

	Dépenses TTC	Recettes		Reste à charge
		Subventions	Fctva	Reste a Charge
Achat maison	110 000 €	0 €	0 €	110 000 €
Frais notaire 8%	8 800 €	0 €	0 €	8 800 €
Travaux rénovation	-	-	-	0 €
Travaux annexes	5 000 €	0 €	684 €	4 317 €
Chaudière	30 000 €	0 €	4 101 €	25 899 €
Total	153 800 €	0 €	4 785 €	149 016 €



	Dánanasa TTC	Recettes		Dooto à charge
	Dépenses TTC	Subventions	Fctva	Reste à charge
Achat maison	110 000 €	0 €	0 €	110 000 €
Frais notaire 8%	8 800 €	0 €	0 €	8 800 €
Travaux rénovation	108 000 €	36 000 €	14 764 €	57 236 €
Travaux annexes	5 000 €	0 €	684 €	4 317 €
Chaudière	30 000 €	5 250 €	4 101 €	20 649 €
Total	261 800 €	41 250 €	19 548 €	201 002 €



Il est à noter que pour l'heure le montant de 108 000 € TTC pour les travaux d'isolation extérieure de l'ensemble du bâtiment et le changement d'un certain nombre de fenêtres est un estimatif.

Lors du rendu final de l'audit du 07 avril le dimensionnement des travaux à réaliser sera précisé, néanmoins leur coût final ne sera connu qu'au moment du recrutement des entreprises.

Les travaux d'isolation et de changement des fenêtres ne devraient donc intervenir qu'en 2023.



Il est proposé de contracter un **emprunt sur 20 ans** incluant l'achat de la maison, les frais de notaire et les travaux qui seront réalisés d'ici à septembre 2022 (chaudière à pellets et travaux annexes), pour un **montant de 153 800 €, arrondis à 160 000 €** (imprévus).

Puis de contracter un **crédit relais de 3 an**s pour la réalisation des travaux de rénovation énergétiques pour l'heure estimés à **108 000 €** TTC, ou la contraction d'un second emprunt long terme.





Il a été demandé à 3 banques des propositions commerciales quant à un emprunt de 160 000 € à contracter courant mai 2022.

	Crédit Mutuel	Banque populaire	Crédit Agricole
Montant	160 000 €	160 000 €	160 000 €
Durée	20	20	20
Taux fixe	0,85 %	1,12 %	1,37 %
Frais	200 €	200 €	320 €
Rembourst. anticipé	Oui	Oui	
Avec indemnité	5%	0% jusqu'à 40 000 €	

Il est proposé ci-après des simulations financières présentant l'impact de l'achat du bâtiment (+ frais de notaire + travaux de changement chaudière), incluant le loyer + charges acquittés par la CCPM. Ces simulations ont été réalisées sur la base de l'offre la mieux disante (Crédit mutuel).

Les charges inclues dans la 1ère simulation sont calculées avec les dépenses en fioul de la chaudière actuelle, la 2ème simulation est calculée avec des charges basées sur l'achat de pellets, qui devraient encore être revues à la baisse suite aux travaux d'isolation et de changement des fenêtres.



Postes de dépenses	Coût annuel EPAGE	Coût mensuel EPAGE	Recettes mensuelles loyers + charges CCPM	Reste à charge mensuel EPAGE
Remboursement emprunt 160 000 € sur 20 ans	8 708 €	725 €	400 €	325 €
Charges	6 106 €	509 €	124 €	385 €
Total	14 814 €	1 234 €	524 €	710 €

La simulation financière ci-dessus a été calculée avec des charges comprenant le coup d'achat annuel de fuel de 3 160 €. Si l'on actualise avec une chaudière à granulés (6 tonnes/an de granulés à 280 €/tonne), le résultat est le suivant :

Postes de dépenses	Coût annuel EPAGE	Coût mensuel EPAGE	Recettes mensuelles loyers + charges CCPM	Reste à charge mensuel EPAGE
Remboursement emprunt 160 000 € sur 20 ans	8 708 €	725 €	400 €	325 €
Charges	4 346 €	362 €	63 €	299 €
Total	14 814 €	1 234 €	463 €	624 €

Le loyer actuel de l'EPAGE s'élève à 471 €/mois.





Il est ainsi proposé la prise de la délibération pour l'achat de la maison et des travaux de changement de la chaudière et la contraction de l'emprunt en Comité syndical du 22 mars.

Dans un second temps, il sera envisagé la contraction d'un **crédit relais de 3 an**s ou la contraction d'un second emprunt long terme pour la réalisation des travaux de rénovation énergétiques pour l'heure estimés à **108 000 €** TTC.

Le plan de financement des travaux est rappelé ci-dessous :

Doctor de déparers	Dépenses TTC	Recettes		Reste
Postes de dépenses		Subventions	FCTVA N+2	à charge
Travaux rénovation thermique	108 000 €	36 000 €	14 764 €	57 236 €



MISE EN PLACE DU BAIL **AVEC LA CCPM**



Une partie des bâtiments abritant les bureaux de l'EPAGE sont occupés par les agents du service comptabilité communale de la Communauté de communes du Pays de Maiche.

Après acquisition du bâtiment un bail sera proposé à la Communauté de communes du Pays de Maiche à compter du 1er du mois suivant l'acquisition, pour une durée de 3 ans (renouvelable) selon les conditions suivantes :





- Montant du loyer mensuel : 400 € (4 800 €/an), avec révision du loyer basée sur l'indice de référence des loyers chaque année à la date anniversaire
- Montant des charges mensuel : 124 € (1 488 €/an), avec révision des charges chaque année en référence au montant des charges de N-1



PLAN DE FINANCEMENT NATURA 2000 POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel et le programme détaillé d'activités de l'animation Natura 2000 pour l'année 2023

Le plan de financement s'élève à de 65 877.82 € (couvert à hauteur de 100 % par les subventions État et FEADER).



Le pilotage et la coordination des sites Natura 2000 étaient jusqu'alors assurés par les services de l'Etat. La loi 3DS vient modifier cela et c'est alors la Région Bourgogne Franche-Comté qui sera, à partir de 2023, en charge du pilotage et de la coordination en lieu et place de la DDT25.

En conséquence il est de demandé aux structures animatrices NATURA 2000 d'anticiper leurs budgets et études 2023 pour une transition plus sécurisée entre Etat et Région.

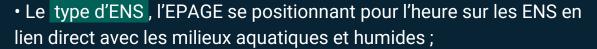
SITES ENS DU TERRITOIRE
DE L'EPAGE (ACTIFS ET À ACTIVER)



De récents échanges ont eu lieu entre l'EPAGE Doubs Dessoubre et le Département du Doubs en ce qui concerne les ENS présents sur le territoire EPAGE et la position de ce dernier.

Certains sont actifs, d'autres à activer, et un certain nombre de gestionnaires existent déjà. Il a été proposé à l'EPAGE de réfléchir à son positionnement sur les sites dont il pourrait potentiellement être gestionnaire.

La réflexion en interne a porté sur :





• Les gestionnaires en place, lorsque des gestionnaires (seuls ou accompagnés) sont déjà identifiés et que le fonctionnement de ces ENS est satisfaisant, l'EPAGE ne se positionne pas en tant que potentiel gestionnaire.



SITES

PRÉSENTS



3 sites ressortent des réflexions en cours :

• Les **Seignes du Bélieu au Narbief** (site des travaux envisagés de restauration du complexe tourbeux sous maîtrise d'ouvrage EPAGE dans cadre du LIFE 2 - 2022-28);



- Les **tourbières des Creugnots** (travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE dans cadre du LIFE 1 2014-2020) ;
- Zones humides des environs de Pierrefontaine-les-Varans, dont Landresse (sites à forts enjeux).

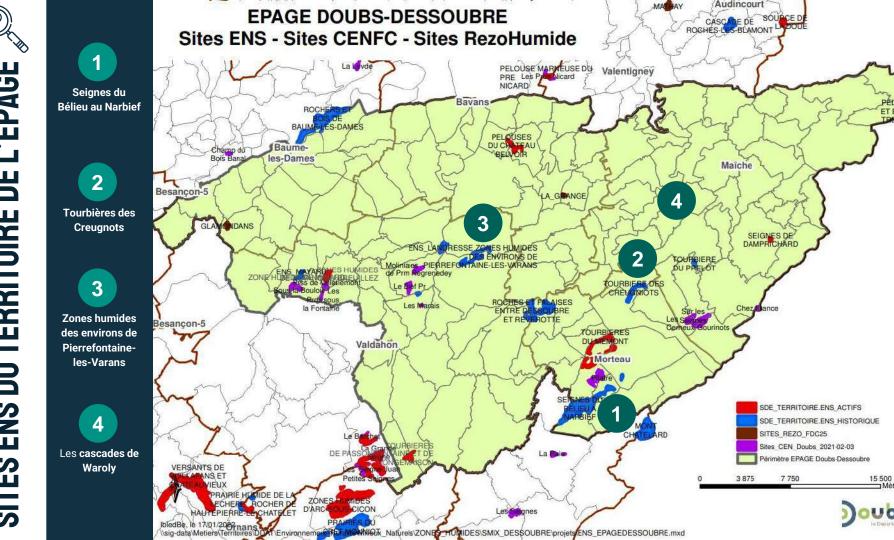
Il est en sus proposé un site qui pourrait faire l'objet de la création d'un nouvel ENS :

• Les **cascades de Waroly** (site présentant un périmètre d'une centaine d'hectares regroupant des enjeux et intérêts forts).

Le ruisseau de Waroly est un petit affluent du Dessoubre très typique d'un cours d'eau karstique, marqué par des formations tufeuses parmi les plus belles de la vallée du Dessoubre.

Centre névralgique de plusieurs sentiers de randonnée (entretenus notamment par la CCPM) réputés et plutôt rares dans la vallée. Ce site est peu valorisé d'un point de vue pédagogique au regard de ses nombreuses richesses et particularités.







Projet d'ENS du ruisseau et des cascades de tuf de Waroly

L'inscription de ce nouveau site ENS présente de nombreux atouts :

- Une grande partie des problématiques sur lesquelles l'EPAGE travaille sont présentes :
 - Milieux tufeux et cours d'eau (affluent + Dessoubre, enjeux ripisylves, continuité)
 - Espèces sensibles et emblématiques (chiro, Sonneur, Chabot, oiseaux forestiers)
 - Gestion forestière (prise en compte des milieux sensibles, bois vieillissants, milieux à forte valeur environnementale, impact des plantations résineuses)
- Des **actions démonstratives déjà été menées** (2 contrats Natura 2000)









Projet d'ENS du ruisseau et cascades de tuf de Waroly

L'inscription de ce nouveau site ENS présente de nombreux atouts :

- Un patrimoine historique à redécouvrir : nombreuses traces d'activité anciennes (vestiges de fermes, moulins... le long du cours d'eau), château en cours de rénovation par un privé
- Accueil du public facilité par un réseau de sentier déjà en place qu'il reste à valoriser, bien connecté, central dans la vallée du Dessoubre et facilement accessible
- Les **élus des 2 communes sensibles à ces enjeux** (Dont D.BERNARD maire d'Orgeans, vice-Pdt de l'EPAGE)



Château de Waroly



Cavités dont 2 facilement visitables hébergent des chiroen en période hivernale





Projet d'ENS du ruisseau et cascades de tuf de Waroly







Point de vue sur la combe de Waroly et la vallée du Dessoubre

Contrat forestier N2000 dispositif de franchissement de cours d'eau

Berges du Dessoubre (sentier rando au bord de l'eau, aussi fréquenté par le Lynx)



Dans tous les cas il n'est pas possible de travailler en même temps sur les 3 ENS et le projet d'ENS identifié par l'EPAGE.

Concernant les Seignes du Bélieu au Narbief, des travaux sont prévus dans le cadre du LIFE 2 - 2022-28 récemment déposé auprès de la Commission européenne. Si le projet de LIFE est retenu, les travaux dureront plusieurs années, et il faudra prévoir un laps de 1 à 2 ans suite à ces travaux avant de réfléchir l'activation de ce site, ce qui amène au plus tôt à 2028.

Concernant les tourbières des Creugnots, pour lesquelles des travaux ont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE dans le cadre du LIFE 1, si ce site semble présenter un intérêt en matière d'interprétation, cet intérêt est moindre en matière de gestion.

Deux sites semblent donc à priori plus intéressants :

- Les Zones humides des environs de Pierrefontaine-les-Varans qui présentent un intérêt fort tant en termes de gestion et de restauration que d'interprétation.
- Les cascades de Waroly regroupant des enjeux et intérêts forts.





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: FINANCEMENT

- > Lorsque le Département du Doubs est membre de la structure de gestion d'un ENS (gestion et/ou interprétation), cette structure bénéficiant de la contribution du Département, il n'est à priori pas prévu de concours financier départemental supplémentaire.
- > Il est par ailleurs nécessaire de prospecter les possibilités de financement des travaux de restauration lorsque ceux-ci seront nécessaires (cours d'eau, tourbière, zone humide, ... FEADER, AERMC, PGSZH, GEMAPI, etc).
- > Le Département du Doubs fournira une estimation du coût de gestion à l'hectare d'un ENS, ainsi qu'une estimation du nombre d'ETP à l'hectare pour la gestion et gestion/interprétation.





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: PORTAGE

Il conviendra de réfléchir au portage (gestion) et à l'interprétation (schéma d'interprétation). Est-ce qu'il s'agira du même acteur ou d'un découpage EPAGE/Communauté de communes ou autre collectivité ou association (commune, CEN, ...) ?

A priori concernant le ruisseau de Waroly, l'EPAGE pourrait être gestionnaire et interprète, ce qui possiblement ne serait pas forcément le cas pour les zones humides des environs de Pierrefontaine et les Seignes du Bélieu, ou encore les tourbières des Creugnots.

Dans le cas d'un gestionnaire/interprète différents il faudra bien entendu être attentif à la bonne articulation des actions des 2 acteurs.





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: ÉTAPES D'ACTIVATION D'UN ENS

1

Produire une note d'opportunité technique (CD25 en appui) Echanges entre EPAGE / CC / communes puis délibérations de principe EPAGE et CC.

Viendra ensuite la délibération de principe du Département.

Entre 6 mois et 1 an

2

Réalisation d'un diagnostic et élaboration du plan de gestion

Entre 1 et 2 ans

3

Activation ENS
engagement des
actions de gestion,
mise en œuvre
du schéma
d'interprétation





A ce stade de nouveaux échanges auront lieu entre l'EPAGE et les services du Département du Doubs. Les réflexions qui émergent de ces échanges et les points nécessitant d'être éclaircis, seront régulièrement présentés en bureau et en Comité syndical.

Les réflexions se concentreront essentiellement sur les 2 sites identifiés comme les plus pertinents (Zones humides des environs de Pierrefontaine-les-Varans et cascades de Waroly).



PROCÉDURE BIEN SANS-MAÎTRE BARRAGE DU THEUSSERET



Lors de la tenue du Groupe technique Doubs franco-suisse du 31 mars prochain, il a été prévu d'évoquer l'évolution de la législation française sur les effacements des seuils et barrages.

L'article 42 de la loi climat modifiant l'article L 214-17 du code de l'environnement qui encadre les projets de restauration des continuités écologiques des portions de cours d'eau classés en liste 1 & 2 complexifie la possibilité de réaliser des effacements complets de seuils et barrages.



Lors d'un récent échange entre la DDT du Doubs, la DREAL Bourgogne Franche-Comté et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a été discuté le positionnement à adopter en ce qui concerne le cas du barrage du Theusseret pour lequel il n'y a plus de droit d'eau et pas de propriétaire identifié en vue du Groupe technique du 31 mars.

Dans ce contexte il a été discuté la possibilité d'activer une procédure bien sans maître qui permettrait à l'EPAGE de se porter acquéreur du barrage du Theusse<u>ret.</u>





La procédure d'acquisition de biens immeubles est précisée par l'article L1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques et pourrait en effet permettre que l'EPAGE devienne propriétaire du barrage.

Ceci simplifierait grandement la possibilité de réaliser des travaux d'effacement du barrage du Theusseret.

La possibilité d'activation d'une procédure bien sans maître ne sera pas abordée en groupe technique du 31 mars, l'éventualité de cette démarche étant encore trop récente et certains points restant à préciser ou confirmer

Par ailleurs le complément juridique concernant les ouvrages du Doubs franco-suisse confié au cabinet SEBAN par l'EPAGE est en cours et les résultats n'ont pas encore été transmis.

Dans le cas de l'activation d'une procédure bien sans maître, l'Agence de l'eau a confirmé le financement des opérations (études et travaux) du Theusseret, en revanche les services de la DDT du Doubs paraissent plus réservés, malgré qu'il aie été rappelé par l'OFB que des travaux globaux de restauration du lit mineur et de la continuité écologique pouvaient être réalisés non pas au titre du classement en liste 2 du cours d'eau (L214-17 CE) mais au titre de la remise en état du cours d'eau suite à l'exploitation de la force hydraulique (L214-3-1).

Les collectivités locales et les

biens sans maitre



Il est attendu par les services de l'Etat un cadrage plus claire du Ministère de la transition écologique. Par ailleurs, une question prioritaire de constitutionalité (QPC) a été transmise le 08 mars dernier au Conseil constitutionnel par le Conseil d'Etat en ce qui concerne le cas du régime des moulins à eau, équipés, bénéficiant d'un droit de prise d'eau, antérieur à février 2017, ce qui reviendrait à revenir à l'obligation d'équipement pour rétablir la continuité piscicole et sédimentaire des seuils et barrages qui produisent de l'hydroélectricité. Si ce point était confirmé par le Conseil constitutionnel cela pourrait faire évoluer la doctrine du Ministère.

De nouvelles discussions seront programmées dans le courant de l'année avec les services de l'Etat pour avancer sur la question de l'activation de la procédure bien sans maître.

En tout état de cause si la procédure est démarrée l'EPAGE devra délibérer pour démarrer le processus.

Dans la cadre de la convention signée avec le cabinet SEBAN, il pourra être confié une mission d'accompagnement dans le cadre de la procédure bien sans maître.



06 RENDUS ÉTUDES EN COURS

RENDU PRO EFFACEMENT DU SEUIL DE LA VOYEZE



Les travaux d'effacement du seuil de la Voyèze, de reprise de la passe à poissons, de restauration morphologique du lit mineur dans la zone de remous et de confortement du pont de la Voyèze seront réalisés à la fin de l'été 2022.

Un COPIL de rendu de la phase PRO aura lieu le 28 mars prochain à 15h en visioconférence. Il est proposé à Dominique BERNARD et Michel BERNARDOT de participer au COPIL.

Les différentes étapes qui interviendront lors du chantier seront les suivantes :

- Suppression du seuil, tri des matériaux et évacuation;
- → Recharge sédimentaire dans l'ancienne retenue ;
- → Mise en place d'enrochements de protection en rive gauche et remodelage de la berge ;
- → Terrassement en remblai pour combler le canal usinier;
- → Terrassement en remblai pour le remodelage et la diversification du lit mineur;
- → Renforcement des piles du pont communal;
- → Prolongement de la passe à poissons sur la Vauclusotte.







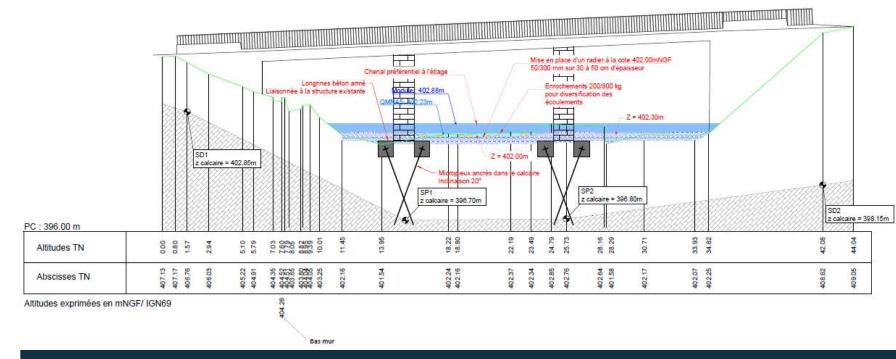




Le COPIL du 28 mars pourra modifier certains procédés à la marge mais le type de travaux restera identique.

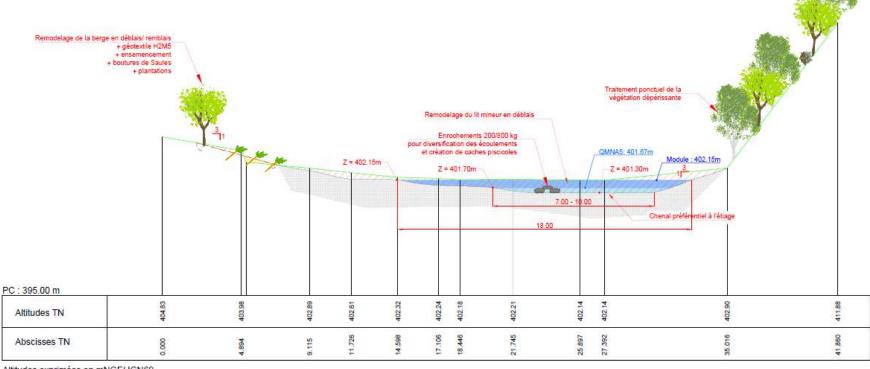






Profil en Travers au droit du Pont de la Voyéze



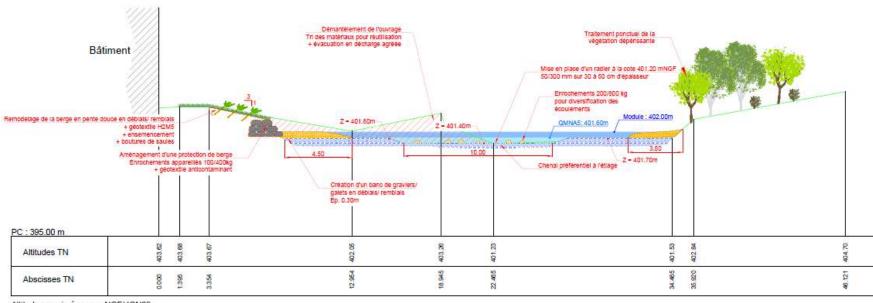


Altitudes exprimées en mNGF/ IGN69

Profil en travers au droit du terrain de Monsieur BERNARDOT



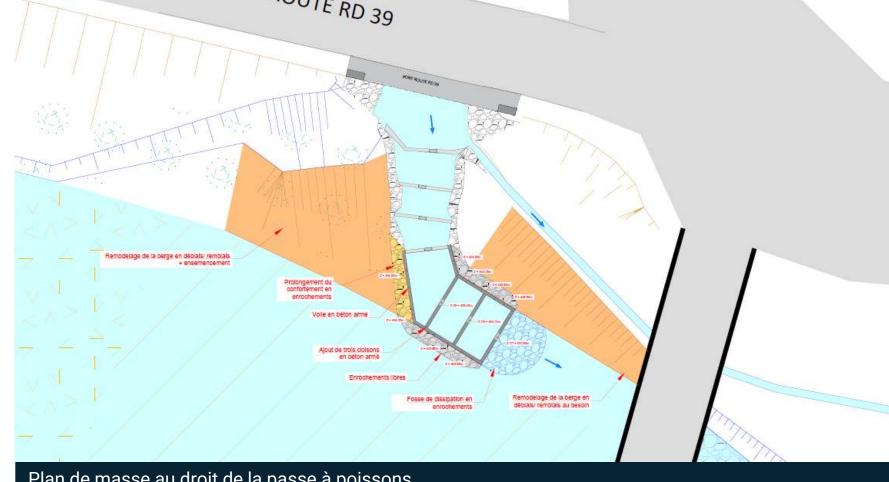




Altitudes exprimées en mNGF/ IGN69

Profil en travers au droit du bâti





Plan de masse au droit de la passe à poissons



RENDU ÉTUDES : PRO LA VOYÈZE

Coûts estimatifs des travaux et évolution entre les phases AVP 2019 et PRO 2022



Septembre 2019

Phase AVP Sans micropieux

Coûts estimés:

590 000 € HT 708 000 € TTC Mars 2022

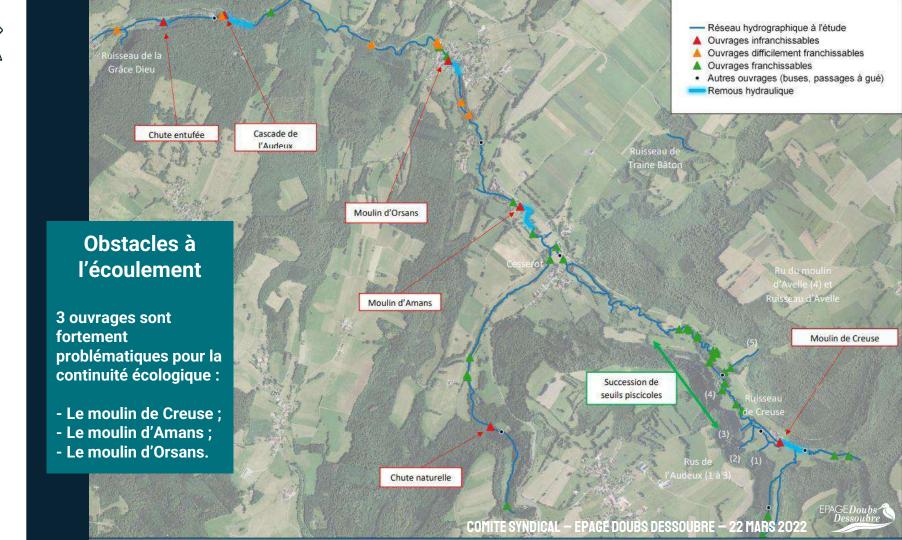
Phase PRO Avec micropieux

Coûts estimés:

499 525 € HT 599 430 € TTC



RENDU AVP POUR LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE L'AUDEUX









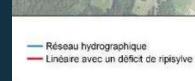




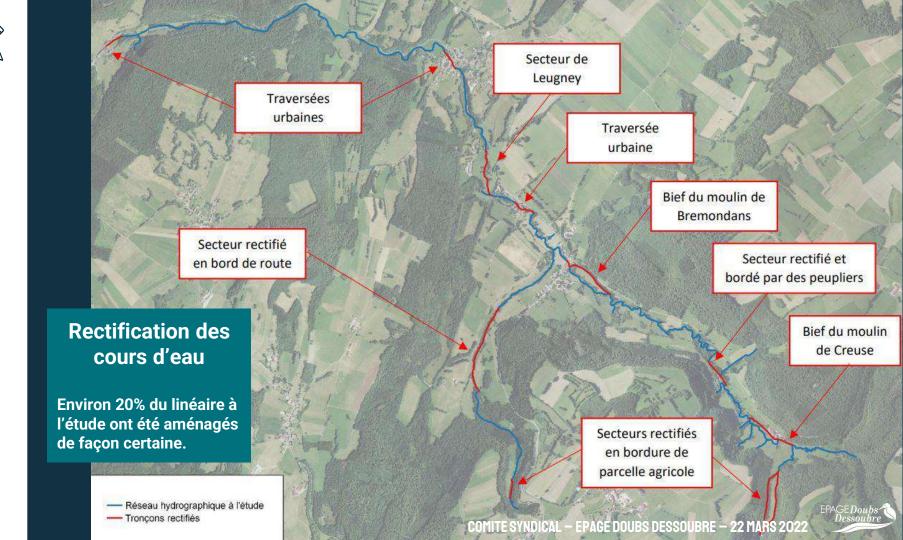
Qualité de la ripisylve

Au total, les linéaires dont la végétation rivulaire est déficitaire voire absente représentent :

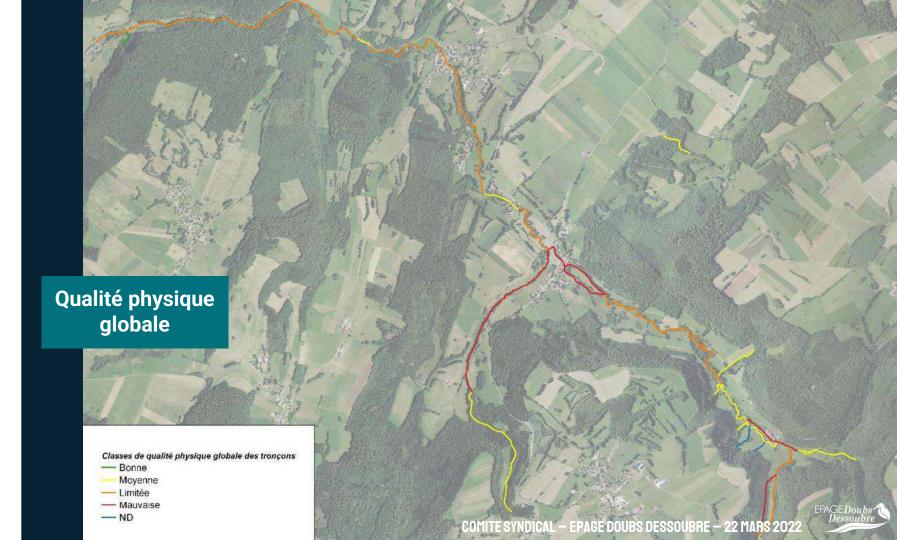
- 26% du linéaire de l'Audeux ;
- 56% du linéaire du Ruisseau de Creuse;
- La totalité du linéaire des deux rus de l'Audeux les plus en amont (respectivement 102 et 252ml);
- 68% du ruisseau de moulin d'Avelle ;
- 33% du linéaire du Cesserot ;
- 54% du linéaire du ruisseau de la Grâce Dieu.













Synthèse du diagnostic de l'Audeux

En conclusion, il est important de noter que l'Audeux et ses affluents ont fait l'objet de nombreux aménagements par le passé, il s'agit notamment :

- De l'implantation d'ouvrages hydrauliques : au total 887m de remous sont comptabilisés sur l'Audeux soit 8% du linéaire total du cours d'eau. En revanche, aucune zone de remous n'a été relevé sur les affluents de l'Audeux :
- Des travaux de rectification et de recalibrage du lit dans le cadre de l'aménagement d'ouvrages et de l'évolution des pratiques agricoles : 21% du linéaire de l'Audeux, 75% du linaire du Ruisseau de Creuse et 33% du linéaire du Cesserot ;
- Des activités agricoles (passages à gué) et particulièrement l'élevage de bétail ;
- L'artificialisation des berges liée aux ouvrages hydrauliques, à l'urbanisation et aux infrastructures (confortement de la route) : 56% du linéaire de l'Audeux, 14% du Cesserot, 3% du Ruisseau de Creuse, 8% du ruisseau de la Grace Dieu.

Ces aménagements ont des conséquences profondes sur la santé des cours d'eau. Comme l'a notamment montré le diagnostic de la qualité physique, malgré le potentiel écologique de l'Audeux, il ressort que beaucoup de tronçons montrent une qualité habitationnelle moyenne voire mauvaise.

Cette dégradation de la qualité physique est le résultat direct des aménagements listés-ci avant, avec une homogénéisation des habitats aquatiques, le manque de caches piscicoles, et la pauvreté des milieux connexes

COMITE SYNDICAL - EPAGE DOUBS DESSOUBRE - 22 MARS 2022



Proposition d'avant-projets sommaires par tronçons

Le but de la démarche est de proposer une série d'aménagements au stade esquisse destinés à permettre l'atteinte du bon état écologique de l'Audeux et de ses affluents. Le programme d'actions et les fiches actions sont donc basés sur les fiches tronçons établies lors du diagnostic.

Pour autant, le programme d'action demande une approche plus fine du territoire, notamment en fonction des enjeux, des pressions identifiées et des contraintes pour les aménagements. Par conséquent, plusieurs actions pourront parfois être retrouvées à l'intérieur d'un même tronçon, sur plusieurs secteurs différents.

De même, tous les secteurs n'ont pas forcément fait l'objet d'une proposition d'action, notamment lorsque :

- A la demande du maître d'ouvrage l'aménagement de certains ouvrages n'est pas étudié soit le moulin de Creuse et le moulin d'Amans ;
- Le type morphologique de l'écoulement ne correspond pas à un cours d'eau : ruisseau de la Grâce Dieu (ravine) ;
- Le potentiel du secteur est considéré comme trop faible pour justifier d'un projet de restauration d'envergure : bief du moulin de Bremondans, rus de l'Audeux, ruisseau d'Avelle. La gestion de l'accès du bétail au cours d'eau dans ces secteurs est cependant proposée, lorsque cela est pertinent.



Réseau hydrographique à l'étude

Limites des tronçons



Proposition d'avant-projets sommaires par tronçons de cours d'eau Ruisseau de la Grâce Dieu Cessero Ruisseau d'Avelle u du moulin d'Avelle Cesserot

amoni

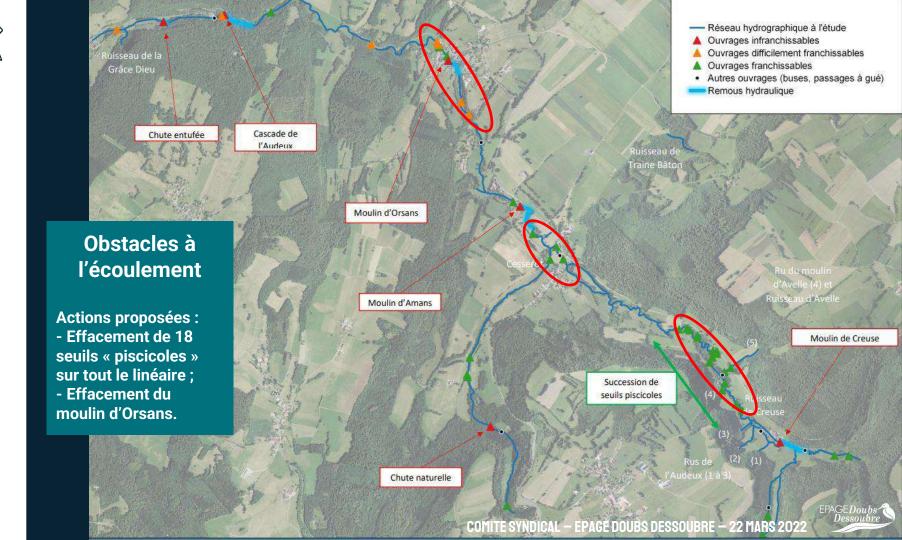


Ruisseau de

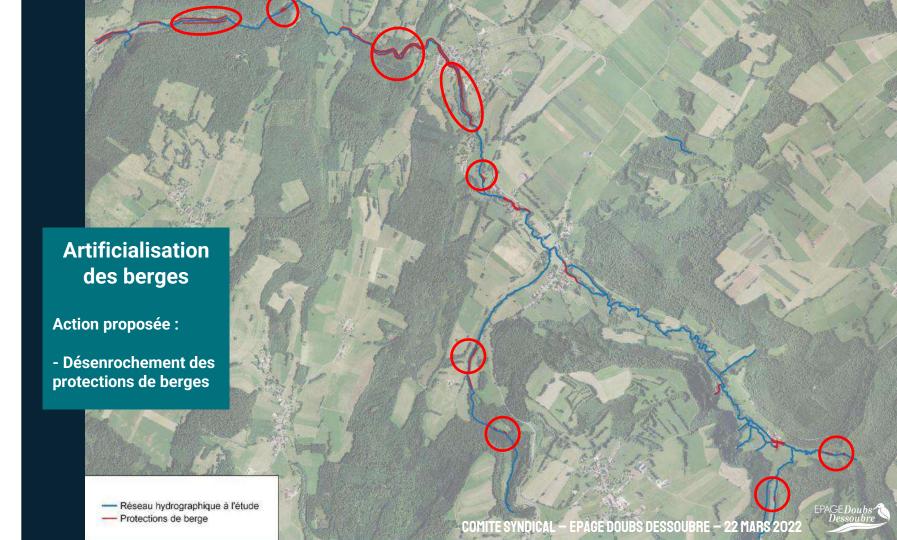
Creuse bras

Ruisseau de Creuse

a bras gauche

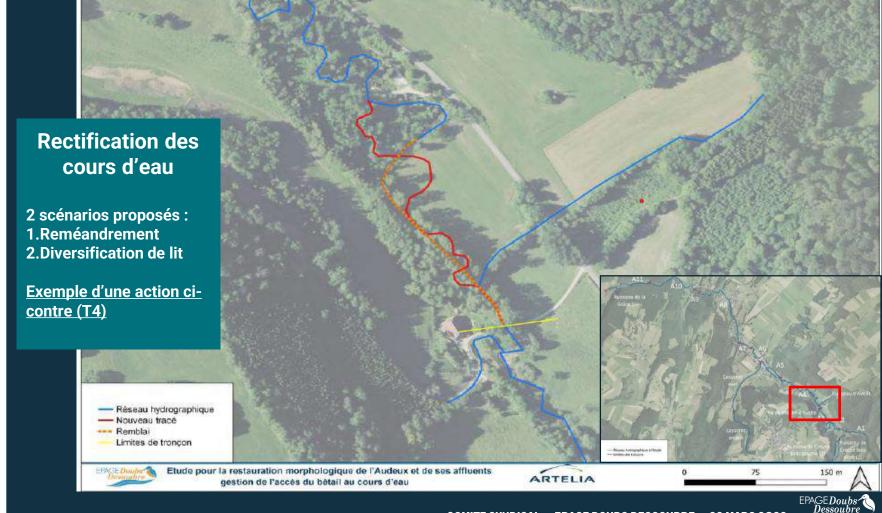






Cheminement des bétails dans les cours d'eau Actions proposées : -Mise en défens des berges (pose de clôtures) -Mise en place d'abreuvoirs -Création de points de franchissement Réseau hydrographique Limites de tronçon O Système d'abreuvement (pompe à nez ou autre) Ouvrage de franchisement de type dalot COMITE SYNDICAL — EPAGE DOUBS DESSOUBRE — 22 MARS 2022

Qualité de la ripisylve **Actions proposées:** -Restauration de la ripisylve par plantation d'arbustes (aulne glutineux, cornouiller sanguin, aubépine monogyne etc...) -Entretien de la végétation après plantations Réseau hydrographique Linéaire avec un déficit de ripisylve COMITE SYNDICAL – EPAGE DOUBS DESSOUBRE – 22 MARS 2022





Scénario n°1 - Reméandrement R2 A4 - Sc1 Niveau d'ambition Action Schéma de l'aménagement Plantation d'arbres et arbustes en bosquets Mise en défens des berges Comblement du lit à partir au beşoin des matériaux issus des déblais + ensemencement Action A4 Création d'un nouveau lit en déblais + reconstitution du matelas alluvial Largeur en fond: 3.0 - 5.0m Hauteur de berge: 0.5 - 1.0m

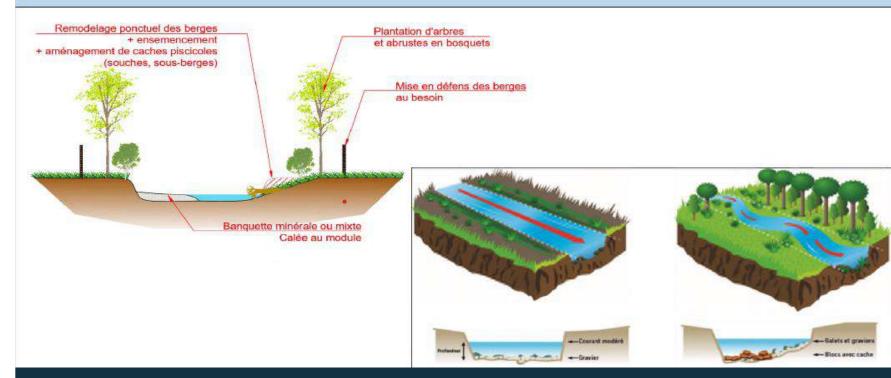




Scénario n°2 - Diversification des habitats dans le lit mineur

Niveau d'ambition R1 Action A4 - Sc2

Schéma de l'aménagement

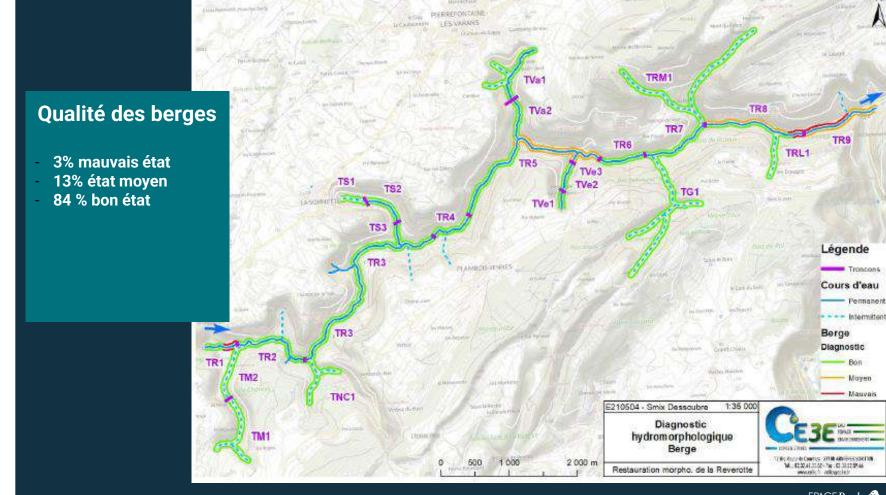


RENDU AVP POUR LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE LA REVEROTTE

TRM1 TVa1 TV_a2 TR8 Qualité du lit TR7 mineur TR9 TR6 TRL1 TR5 TVe3 les Érauges TS1 TVe2 1% mauvais état TS₂ TG1 TVe1 17% état moyen TR4 82 % bon état TS3 *TR3 PLAIMBOIS VENNES Légende TR3 Cours d'eau Diagnostic TR₂ TR1 TM₂ Moyen TNC1 Mauvais 1:35 000 E210504 - Smix Dessoubre Diagnostic TM₁ hydromorphologique Lit mineur 12 Be Rasta de Conchos - 271 NO ARMIÉRES SUR ITON 500 1 000 2000 m Tél. 02.32.62.53.52 - Fax : 02.32.62.59.46 www.co3c.fr - ce3b;sec:Se.fr Restauration morpho, de la Reverotte



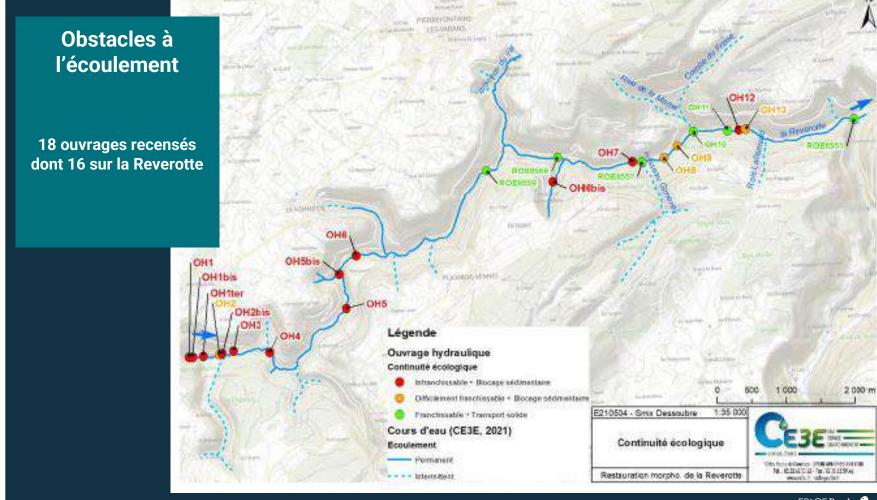








TRM1 TVa1 Qualité de la TVa2 TR8 ripisylve TR7 TR9 TR6 TRL1 TVe3 2% mauvais état TS1 TVe2 TS2 TG1 18% état moyen 80 % bon état TSJ Légende TR3 Trancons Cours d'eau Permanent Ripisylve Diagnostic TR2 TR1 TM2 Моуеп TNC1 E210504 - Smix Dessoubre 1:35 000 Diagnostic TM1 hydromorphologique Ripisylve 1 000 2 000 m Tel. (2.1733)5 57- Fac. (2.11-12.95.44 www.color) indexestars Restauration morpho, de la Reverotte





07

PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES



L'élaboration du Plan de gestion stratégique des zones humides du territoire de l'EPAGE démarrera en avril prochain et sera pilotée par un COPIL qui impliquera de nombreux acteurs (AERMC, Communautés de communes, Conservatoire des Espaces Naturels, Fédération des chasseurs du Doubs, Chambre d'agriculture 25-90, etc).

En préalable il est proposé aux délégués de l'EPAGE et élus communautaires une présentation en vue d'expliquer en quoi consiste un PGSZH, les enjeux, la finalité, les étapes d'élaboration, les acteurs entrant en ligne de compte et pourquoi, etc



La présentation du PGSZH aux délégués de l'EPAGE a été fixée au **jeudi 21 avril à 10h en salle des Arcades à Pierrefontaine-les-Varans**. Il sera proposé aux élus des Communautés de communes membres de l'EPAGE de participer également à ce point d'information.



INSTALLATION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DOUBS DESSOUBRE



Installation du Comité stratégique Doubs Dessoubre

Les courriers informant les structures qui composeront le Comité stratégique ont été envoyés mi-février.

Il a été demandé de transmettre à l'EPAGE les coordonnées des personnes référentes à informer par la suite de la tenue des comités et commissions de travail.





Une charte de fonctionnement du Comité stratégique est en cours de rédaction.

La tenue du 1^{er} Comité stratégique Doubs Dessoubre a été fixée au mercredi 04 mai à 10h. Le Comité devrait avoir lieu sur le territoire de la Communauté de communes du Russey mais le lieu n'est pas encore fixé. Il sera bien entendu communiqué dès qu'il aura été arrêté.



SIGNATURE CONTRAT DE TERRITOIRE & LABELLISATION DE LA REVEROTTE



La signature officielle du Contrat de territoire Doubs Dessoubre aura lieu le mardi 28 juin à 10h au lieu-dit GIGOT sur la commune de Bretonvillers à la confluence du Dessoubre et de la Reverotte.

L'audit de l'AFNOR concernant la labellisation Rivière Sauvage de la Reverotte a été réalisé les 16, 17 et 18 mars dernier et les résultats devrait être connu d'ici le 28 juin.



Il est donc proposé de réaliser dans le même temps la cérémonie d'inauguration de la labellisation Rivière Sauvage de la Reverotte.

Le Département du Doubs et le PNR du Doubs Horloger sont cosignataires du Contrat de territoire et co-porteur du label Rivière Sauvage.

La cérémonie sera suivi d'un pot de l'amitié et d'un buffet.

Seront donc conviés délégués de l'EPAGE, élus du Département du Doubs, PNR du Doubs Horloger, Communautés de communes, les services de l'Etat, représentants des usagers, etc







3 rue du Clos Pascal 25190 Saint-Hippolyte





contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur https://doubsdessoubre.fr/





